



PRÉFET DU BAS-RHIN

# Communiqué de presse

Strasbourg,  
Le 4 août 2018

## **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE MAINTIEN DE LA PROCÉDURE D'ALERTE OZONE (O3) RENFORCEMENT DES MESURES D'URGENCE PAR LE PRÉFET**

Le maintien des niveaux de pollution atmosphérique pour le polluant ozone nécessite la mise en place de nouvelles mesures d'urgence dans le département.

**En conséquence, et en vue de limiter cette pollution, le préfet du Bas-Rhin a décidé de mettre en œuvre les mesures d'urgence suivantes :**

### Secteur des transports :

- En complément des baisses réalisées sur le réseau autoroutier et les routes à chaussées séparées, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules est abaissée de 20 km/h sans descendre en dessous de 70 km/h sur **l'ensemble du réseau routier du département**.

Les contrôles de vitesse et anti-pollution sur route sont réalisés sur tout le réseau routier.

- *Les véhicules suivants en intervention ne sont pas soumis à la réduction de vitesse :*
  - *les véhicules des forces de l'ordre, de sécurité civile et véhicules militaires ;*
  - *les véhicules des services d'incendie et de secours ;*
  - *les véhicules d'urgence médicale (SMUR-ATSU).*

### Secteur industriel et de la construction :

- Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation IPCE en cas d'alerte à la pollution de niveau 2 ;

**Ces mesures entreront en vigueur le dimanche 5 août 2018, à 06h00.**

Service de la  
Communication  
Interministérielle

**Mail :** [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)  
**Tel :** 03 88 21 68 77

**Twitter :** @Prefet67 / **Facebook :** Préfet de la région Grand Est

## Elles pourront être reconduites et renforcées en fonction des prévisions d'ATMO Grand Est.

Pour rappel : la pollution de l'air a un impact sur la santé humaine.

A court terme, le pic de pollution observé peut augmenter divers symptômes, en particulier d'ordre respiratoire ou cardiovasculaire et affecter plus particulièrement les personnes sensibles (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires ou respiratoires...). À long terme, la pollution atmosphérique peut provoquer des cancers et réduire l'espérance de vie de chacun de plusieurs mois.

C'est pourquoi ATMO Grand Est maintient la procédure d'alerte à la pollution atmosphérique sur le département du Bas-Rhin.

### Recommandations sanitaires en cas de dépassement prévu ou constaté des seuils d'alerte fixés pour l'ozone (O<sub>3</sub>)

Populations cibles	Messages sanitaires
<p><u>Populations sensibles</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Évitez les sorties durant l'après-midi.</p> <p>Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li><li>- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li><li>- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li></ul>
Population générale	<p>Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès</p>

Service de la  
Communication  
Interministérielle

Mail : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)  
Tel : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 / Facebook : Préfet de la région Grand Est

de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

**Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter le site internet d'ATMO Grand Est : <http://www.atmo-grandest.eu>**

### **Contact presse**

Arlette Cromer  
Tel : 06 75 09 29 81  
Mail : [arlette.cromer@bas-rhin.gouv.fr](mailto:arlette.cromer@bas-rhin.gouv.fr)

Service de la  
Communication  
Interministérielle

**Mail** : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)  
**Tel** : 03 88 21 68 77

**Twitter** : @Prefet67 / **Facebook** : Préfet de la région Grand Est